



Date d'envoi de la convocation  
17 mars 2021

Elus en exercice : 23  
Présents : 22  
Pouvoirs : 0  
Votants : 22

L'an deux mille vingt et un, le vingt-deux mars, à 18 h, le Conseil Municipal de la commune s'est assemblé, au regard du contexte sanitaire lié au Covid19, salle des Closiers, sous la présidence de Monsieur Alain SCHNEL, Maire

Etaient présents : M. Alain SCHNEL, Mme Danielle BROCHARD, M. Jacques BRAULT, Mme Julie BROSSÉ, Mme Christine POIRIER, M. Gwendal MOULIN, M. Jean-Maurice LEBERT, Mme Joelle PINNEAU, M. Bernard GIRAUDON, M. Laurent BERGER, Mme Caroline DEMAISON (arrivée 18h05), M. Denis GIRAUD, Mme Isabelle PEGARD (arrivée à 18h05), Mme Marie PILLEBOUE, Mme Laëtitia BERMELL, M. Fabien AMATHIEU, M. Guillaume LELANDAIS (arrivé 18h05), Mme Aurore GAGNARD, M. Jean-Yves AUDIGOU, Mme Micheline GAGNER, M. Claude BUNET, Mme Angélique DELAHAYE.

Absents non représentés : Mme Eliane PLOUZEAU

Absents représentés : /

Secrétaire de séance : M. Bernard GIRAUDON

Diffusion Original : Registre / Copie : Finances

**DL 2021-03-22-8-2 - Bibliothèque - appel à projet « Sobriété énergétique » avec le SIEIL**

Vu la délibération DL 2020-12-15-8-1 approuvant le projet bibliothèque et de son plan de financement. Considérant que le SIEIL a lancé un dispositif incitatif d'investissement pour la sobriété énergétique des bâtiments publics sous forme d'appel à projet pour les communes adhérentes à la compétence « électricité »,

**DEPENSES :**

Objet	Montants HT	
<b>Investissement</b>		
- Achat du bâtiment	2115	190 000,00 €
- Frais de notaire	2138	19 000 €
- Travaux de rénovation	2315	110 000,00 €
- achat de matériel adapté aux bibliothèques	2184	3 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>322 000,00 €</b>

**RECETTES :**

Objet	Montants
<b>Département 37</b>	
- Fonds Départemental de Développement	100 000,00 €
- Direction de la Lecture Publique	1 500,00 €
<b>SIEL</b>	20 000,00 €
<b>Autofinancement</b>	200 500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>322 000,00 €</b>

Après en avoir délibéré par 18 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions, le conseil municipal décide :

- Répondre à l'appel à projets « sobriété énergétique » du SIEIL en vue de participer au financement des travaux de réhabilitation énergétique de la Bibliothèque,
- S'engage à céder la prime CEE générée pour cette opération au SIEIL,
- S'assure que l'opération ne fera pas l'objet d'une valorisation, des CEE par un tiers,
- Autorise le SIEIL à communiquer sur les projets retenus dans sa communication globale,
- Autorise le maire ou l'adjoint au maire à signer tout acte afférant à cette demande.

Certifié exécutoire  
Compte tenu  
De la publication le 29/03/2021  
Alain SCHNEL  
Maire



Saint-Martin-le Beau, le 26 mars 2021  
Pour extrait, certifié conforme  
Alain SCHNEL,  
Maire

Accusé de réception en préfecture  
037-213702251-20210322-  
Date de télétransmission : 23/03/2021  
Date de réception préfecture

